

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)**  
**160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY**

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du mercredi 22 avril 2026**

**DEL20260422\_052**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, à la salle des fêtes à ARBUSIGNY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 16 avril précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

**Conseillers en exercice : 34**

**Présents : 25**

**ARBUSIGNY** : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;

**ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME** : Jérôme ADOLPHE, Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;

**LA MURAZ** : Gianni GUERINI ;

**MONNETIER-MORNEX** : Sabine CRETIN, Julia LAHURE, David LIMAL ;

**NANGY** : Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

**PERS-JUSSY** : Mathieu BADIN, Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;

**REIGNIER-ÉSERY** : Bernard ACHARD, Valérie DECOTTIGNIES, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Valérie LEBEAU, Stéphanie LE MOAL, Nora ZERARI ;

**SCIENTRIER** : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

**Absents excusés** : Stéphanie BRIFFOD, Bertrand RICHIERO ;

**Pouvoirs** : **7** : David DE VITO a donné procuration à Isabelle ROGUET, Nadine PERINET a donné procuration à Gianni GUERINI, Rodolphe ARNOULD a donné procuration à Laurent FAVRE, Franck KOËNIG a donné procuration à Sébastien JAVOGUES, Lucas PUGIN a donné procuration à Stéphanie LE MOAL, Christophe BOYER a donné procuration à Sabine CRETIN, Guillaume GAUTHIER a donné procuration à Bernard ACHARD ;

**Votants : 32**

**Secrétaire de séance** : Ludovic TROTTET

**DEL20260422\_052 - Commission d'appels d'offres – Election des membres**

**Rapporteur** : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** les articles L. 1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission est composée de l'autorité habilitée à signer le contrat, qui est le Président de la Commission, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, issus de l'assemblée délibérante, élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (articles L1411-5 et D1411-3 CGCT).

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu (article D1411-4 CGCT).

Le Président de la Commission peut inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence à participer aux réunions de la Commission avec voix consultative (article L1411-5 CGCT).

En outre, des personnalités ainsi qu'un ou plusieurs agents, désignés par le Président de la Commission, peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public (article L1411-5 CGCT).

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CONSTATE** qu'une liste a été constituée en vue de l'élection des membres de la Commission et que celles-ci ont été régulièrement déposées conformément aux conditions de dépôt fixées ;
- **PROCÈDE** à l'élection des membres de la Commission.

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer au scrutin secret selon les conditions prévues à l'article L22121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Il est procédé au vote au scrutin secret :**

Nombre de présents	: 25
Nombre de représentés	: 7
Nombre de votants	: 32
Nombre de suffrages exprimés	: 32

Sont élus :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
MAYORAZ Régine	FLOQUET Sandra
BARBIER Daniel	COLLET Stéphane
ARNOULD Rodolphe	ACHARD Bernard
TROTTET Ludovic	ROGUET Isabelle
PUGIN Lucas	DUCHANGE LAFFIN Ingrid

Le Secrétaire de séance  
Ludovic TROTTET

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire*  
*Transmis en Préfecture, le 23/04/2026*  
*Publié, le 23/04/2026*